

## **Compte rendu de la séance du jeudi 25 février 2016**

**Présents :** Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sylvie FOURCADE, Jean-Marc BUFFEL, Michèle COSTE, Jordi HOSTEIN, Ginette ROBERT, Christophe VIGNES

**Représentés :** Jean Claude CHANTRAINE par Marc BEGORRE  
Sophie ASSIMANS par Michèle COSTE

**Absents :** Ana ALVAREZ, Sandra CLOUET, Philippe LACAZE, Pierre MACHINAL, Edouard PALETOU

**Secrétaire de séance :** Sylvie FOURCADE

### **Ordre du jour:**

- Comptes Administratifs 2015 :
  - M14 Commune - M4 Assainissement et Eau
- Comptes de gestion 2015:
  - M14 Commune - M4 Assainissement et Eau
- Affectations de résultats M14 et M4
- SAUR : Assistance technique réseau assainissement
- ONF : Bilan gestion 2015 et programme 2016
- Renégociation du Marché d'assurances 2017-2022
- Demandes subventions
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Assainissement : Signature convention pour Prestation de service (3 ans)**

Monsieur le Maire présente le projet de convention établi par la S.A.U.R dont le siège social est à Atlantis – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78064 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex pour le contrôle des raccordements, l'entretien des installations du service de l'assainissement ainsi que pour l'hydrocurage du réseau.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** la S.A.U.R comme prestataire pour le contrôle des raccordements et l'entretien des installations du service de l'assainissement de la commune ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par la S.A.U.R ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la S.A.U.R ainsi que toutes les pièces découlant de la présente décision.

## **Demande subvention exceptionnelle : Extension Groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'Assemblée de la nécessité de procéder à la construction d'une salle de repos pour l'école maternelle et d'un restaurant scolaire devenu trop exigu eu égard à l'augmentation de la fréquentation par les élèves.

Les travaux dont le montant s'élève à 409 700 € H.T seront financés comme suit :

- DETR :	142 000 €
- FAR :	18 000 €
- FSE :	81 940 €
- FRI :	10 000 €
- Autofinancement :	52 760 €
- Emprunt	100 000 €
- Aide exceptionnelle :	7 000 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet pré-cité
- ADOPTE le plan de financement ci-dessus
- SOLLICITE une subvention exceptionnelle de 7 000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

## **Forêt communale : Travaux 2016**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du bilan de gestion 2015 et de la proposition de programme 2016 relatifs à la forêt communale de LAMARQUE-PONTACQ, établis par l'Office National des Forêts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les propositions de travaux de gestion courante mentionnés dans le document ONF « Programme d'actions pour l'année 2016 », pour un montant prévisionnel de 11 030.00 € H.T.

- INFORME l'Office Nationale des Forêts que, au vu du programme remis, les travaux entrepris dans sa forêt seront :

- **Travaux sylvicoles. Dégagement de plantation (4.73 ha) 10 190.00 € H.T.**
  - Dégagement manuel (parcelle 1.a)
  - Dégagement mécanique (parcelle 1.a)
  - Nettoiement de jeune peuplement (parcelle 1.a)
- **Protection de plantation de 2009 (parcelle 1.a)**
  - Entretien clôture
- **Travaux sylvicoles - Régénération naturelle (0.72 ha) 840.00 € H.T.**
  - Dégagement régénération naturelle (parcelle 1.c)

## **Demande subvention extension Groupe scolaire (Restaurant et Salle de repos)**

Monsieur le Maire informe ses collègues, eu égard à l'augmentation des effectifs de la classe maternelle et du nombre croissant d'élèves prenant leur repas à l'école, de la nécessité de procéder à la construction d'une salle de repos pour l'école maternelle ainsi que d'une salle de restauration, travaux qui peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi de finances pour 2016.

Le montant des travaux, selon un devis établi par l'A.D.A.C. 65, s'élève à 409 700 € H.T.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir une demande de subvention auprès de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

## **Demande subvention mise en accessibilité des établissements publics**

Monsieur le Maire informe ses collègues de la nécessité de terminer la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, travaux qui peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi de finances pour 2016.

Le montant des travaux s'élève à **3 493 € H.T.**

- SARL DUPONT METALLERIE : 1 290 € H.T.
- HANDINORME : 2 203 € H.T.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir une demande de subvention auprès de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

## **Renégociation du Marché Public d'Assurances 2017-2022**

Monsieur le Maire informe ses collègues du fait que les marchés concernant les diverses assurances de la commune arrivent à leur terme le 31 décembre 2016 et seront renouvelés pour une période de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

La commune souhaite se faire aider par un bureau d'études dont les missions seront :

- **Phase 1** : Identification des risques
- **Phase 2** : Organisation de la consultation conformément au décret 2006-975 modifié
- **Phase 3** : Suivi de première année

La société Insurance Risk Management sise 18 rue Vincent Scotto 65100 LOURDES a fait une proposition dont le montant s'élève à 700 € T.T.C.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de retenir la proposition de Insurance Risk Management sise 18 rue Vincent Scotto 65100 LOURDES

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces relatives à la présente décision.

## **M14 COMMUNE Vote du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jeannine CAILLABET

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BEGORRE Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 774.26			116 455.72	8 774.26	116 455.72
Opérations exercice	253 769.06	181 636.39	312 964.51	353 959.53	566 733.57	535 595.92
Total	262 543.32	181 636.39	312 964.51	470 415.25	575 507.83	652 051.64
Résultat de clôture	80 906.93			157 450.74		76 543.81
Restes à réaliser	20 000.00				20 000.00	
Total cumulé	100 906.93			157 450.74	20 000.00	76 543.81
Résultat définitif	100 906.93			157 450.74		56 543.81

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **M14 COMMUNE Vote du compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BEGORRE Marc

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **M14 COMMUNE Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 157 450.74**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	116 455.72
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	124 900.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>40 995.02</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>157 450.74</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>157 450.74</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	100 906.93
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	56 543.81
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## **M 4 EAU Vote du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jeannine CAILLABET

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BEGORRE Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 316.19			28 018.85	29 316.19	28 018.85
Opérations exercice	11 618.63	32 839.19	3 523.00	10 449.97	15 141.63	43 289.16
Total	40 934.82	32 839.19	3 523.00	38 468.82	44 457.82	71 308.01
Résultat de clôture	8 095.63			34 945.82		26 850.19
Restes à réaliser						
Total cumulé	8 095.63			34 945.82		26 850.19
Résultat définitif	8 095.63			34 945.82		26 850.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **M 4 EAU Vote du compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BEGORRE Marc

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **M4 EAU Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 34 945.82**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	28 018.85
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	20 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>6 926.97</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>34 945.82</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>34 945.82</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	8 095.63
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	26 850.19
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## **M4 ASSAINISSEMENT Vote du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jeannine CAILLABET

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BEGORRE Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		31 589.65		9 377.94		40 967.59
Opérations exercice	121 446.01	27 689.15	31 511.14	33 201.91	152 957.15	60 891.06
Total	121 446.01	59 278.80	31 511.14	42 579.85	152 957.15	101 858.65
Résultat de clôture	62 167.21			11 068.71	51 098.50	
Restes à réaliser	23 220.60	78 800.00			23 220.60	78 800.00
Total cumulé	85 387.81	78 800.00		11 068.71	74 319.10	78 800.00
Résultat définitif	6 587.81			11 068.71		4 480.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **M4 ASSAINISSEMENT Vote du compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



## **M4 ASSAINISSEMENT Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marc BEGORRE, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 11 068.71**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	9 377.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 690.77</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>11 068.71</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>11 068.71</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	6 587.81
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 480.90
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Questions diverses :**

- Prévoir un éclairage dans la cour de l'école, l'actuel étant insuffisant en période hivernale.

- Demande de tracé de lignes de peinture dans la cour de l'école : ces travaux pourront être réalisés après les nouvelles constructions dès 2017.

Le Maire  
Marc BEGORRE